

Un portrait des partenariats associatifs



© 2021 Les Echos Publishing

Il ressort d'une étude récente que la quasi-totalité des associations employant des salariés ont développé au moins un partenariat extérieur (98 %).

Au premier rang de ces partenaires (pour 89 % des associations), on retrouve les acteurs publics locaux que sont notamment les communes, les départements et les régions. En deuxième et troisième places, figurent les structures d'intérêt général (associations, fondations...) et les établissements scolaires pour respectivement 73 % et 70 % des associations.

À noter : en moyenne, les associations comptent 22 partenariats. Le plus souvent au niveau local (73 % des partenariats) et régional (43 %).

Les associations développent des partenariats pour bénéficier de mécénat (59 % d'entre elles), pour favoriser l'innovation sociétale (47 %), pour développer des pratiques responsables, notamment en termes de protection de l'environnement (45 %), ou pour mettre en place une coopération économique (39 %).

[Observatoire des partenariats, Étude IMPACT – Associations & Territoires, 16 septembre 2021](#)

© 2021 Les Echos Publishing